

CAS PRATIQUES DROIT - Devis et CGV

Par **AT.2000**, le **18/04/2021** à **16:18**

Bonjour, je suis étudiante en communication événementielle et ma professeur de droit nous a donné un cas pratiques à réalisé et je rencontre certaines difficultés. Je sais qu'il va falloir y répondre avec la méthode du syllogisme mais je ne sais pas la réponse du cas, j'espère que vous pourrez m'aider.

Corentin a créé il y a quelques années sa « Start Up ». À cette fin, il a conclu avec un fournisseur, un contrat cadre d'approvisionnement exclusif en juillet 2019, et signe le devis et les conditions générales de vente du fournisseur qui stipulaient que le prix serait fixé par le tarif en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. Corentin est furieux puisque le fournisseur a augmenté ses prix d'environ 10% lors des dernières commandes (septembre 2020). Il s'est en outre rendu compte, que le fournisseur lui vendait les chairs d'escargot à un prix moyen 25 % plus cher qu'à ses autres clients ! Il se demande s'il peut s'opposer à l'augmentation du prix proposé.